

THE EPOCH TIMES

COMMENT

LE SPECTRE DU COMMUNISME

DIRIGE LE MONDE

"COMMENT LE SPECTRE DU COMMUNISME DIRIGE LE MONDE"

Chapitre 10. L'utilisation du droit à des fins maléfiques

Le spectre du communisme n'a pas disparu avec la désintégration du Parti communiste en Europe de l'Est

PAR L'ÉQUIPE ÉDITORIALE DES « NEUF COMMENTAIRES SUR LE PARTI COMMUNISTE »

24 août 2021 01:57 Mis à jour: 13 septembre 2021 17:57

Epoch Times *publie, sous forme de série, un nouvel ouvrage, Comment le spectre du communisme dirige le monde, traduit du chinois et écrit par les auteurs des Neuf Commentaires sur le Parti communiste.*

Table des matières

1. Droit et foi

2. Le **droit**: Un instrument de la tyrannie dans les régimes communistes

- a. Les politiques hors-la-loi du terrorisme d'État
- b. Des critères du bien et du mal qui changent en permanence
- c. Le Parti communiste chinois refuse officiellement d'appliquer les lois

3. Comment le communisme pervertit le droit en Occident

- a. La subversion des fondements moraux du droit
- b. La prise de possession des leviers législatifs et juridiques
- c. L'introduction de lois perverses
- d. La restriction des forces de l'ordre

e. L'utilisation de lois étrangères pour l'affaiblissement de la souveraineté nationale

4. Restaurer l'esprit de la loi

Références

* * *

1. Droit et foi

Le droit est la force d'acier au service de l'équité et de la justice. Son rôle est de soutenir le bien tout en punissant le mal. Ce qui est bien et ce qui est mal doit être déterminé par ceux qui écrivent les lois. D'un point de vue de croyant, ces critères viennent des divinités, c'est par les écrits religieux qu'ont été fondées les lois de la société humaine.

La table de Hammurabi, en ancienne Babylonie, constitue le premier système de loi de l'histoire humaine. En guise de préambule à ce texte de loi, la tablette en pierre présente une gravure riche de sens : on y voit Shamash, dieu du soleil et de la justice, qui tend les lois au roi Hammurabi. En d'autres termes, un dieu confie un pouvoir de souveraineté à un roi humain dans le cadre des lois qu'il lui remet.

Les Hébreux affirmaient que les Dix Commandements de l'Ancien Testament étaient à la fois loi divine et loi humaine. Cette tradition servira de fondement au système législatif occidental. Depuis le règne des empereurs romains du IV^e siècle (l'empereur byzantin Justin I^{er} puis de ceux qui lui succéderont) et jusqu'à Alfred le Grand, qui fut le premier roi anglo-saxon d'Angleterre, le droit des sociétés occidentales s'est inspiré des Dix Commandements de Moïse et de la doctrine chrétienne. [1]

Ceux qui suivent les préceptes d'une religion ne reconnaîtront la légitimité d'une loi qu'à la condition d'y retrouver les notions de bien et de mal telles que les divinités les ont définies. L'idée de désobéissance civile et non violente telle qu'elle se conçoit aujourd'hui aux États-Unis remonte à la doctrine des premiers chrétiens. Les empereurs romains qui voulaient forcer les chrétiens à vénérer leurs dieux exigeaient que soient érigées devant les synagogues juives des statues à l'effigie de l'empereur. Parce que cela enfreignait directement les deux premiers commandements auxquels ils obéissaient, les chrétiens ont préféré être crucifiés ou brûlés vifs plutôt que d'obéir. En d'autres termes, la loi séculaire doit dépendre de la loi divine, car celle-ci est sacrée et intransgressible.

Fondamentalement, les Dix Commandements se divisent en deux catégories : les quatre premiers traitent des relations entre les hommes et Dieu, et décrivent le respect qui Lui est dû. Les six autres codifient les relations que les gens doivent avoir entre eux, ce qui au fond fait écho à ce que Jésus dit quand il appelle les fidèles à aimer les autres comme ils s'aiment eux-mêmes. Rendre hommage à Dieu permet que perdurent les principes de justice et d'équité d'une société.

Il en va de même pour la Chine, car historiquement ses lois étaient promulguées par décret impérial. L'empereur, ou fils du Ciel, s'alignait obligatoirement sur la providence, et les lois du Ciel et de la terre. C'est ce qu'on appelait le « Tao », ou la Voie, enseigné par Lao Tseu et l'Empereur Jaune. Pour l'érudit Dong Zhongshu de la dynastie des Han, « *la grandeur du Tao vient du Ciel et le Ciel ne change jamais, ainsi le Tao ne change jamais non plus* ». [2] Dans la compréhension de la Chine ancienne, quand on parle du « Ciel », c'est à un dieu suprême auquel on renvoie, et non pas vaguement aux forces naturelles. La foi dans le Tao du Ciel est le fondement moral qui soutient la culture chinoise. Le système législatif de la Chine, qui tire ses origines de ces croyances, a influencé le pays pendant des milliers d'années.

Pour l'Américain Harold J. Berman, spécialiste du droit, les lois entretiennent un rapport de dépendance étroit avec les principes moraux et la foi d'une société. Même sous l'effet de la séparation entre l'Église et l'État, elles se nourrissent l'une de l'autre. Toute société doit enraciner ses concepts de justice et de légalité dans ce qui est considéré comme saint et sacré. [3]

En d'autres termes, les lois se doivent de relayer l'autorité juste et équitable des divinités. Ces lois ne sont pas seulement justes et équitables, mais elles sont également sacrées. Les cours de tribunaux actuels ont conservé des aspects de cérémonie religieuse, ce qui contribue à renforcer leur pouvoir.

2. Quand les lois servent aux tyrannies des régimes communistes

Les partis communistes sont des sectes anti-théistes. Ils n'ont aucune intention de conformer leurs lois aux enseignements des divinités justes. Leur but est de couper le lien ancestral qui unit une société à ses valeurs traditionnelles et culturelles. Dès le commencement, il n'y avait aucune perspective que les partis communistes maintiennent la justice et l'équité.

a. Les politiques hors-la-loi du terrorisme d'État

Dans une société traditionnelle, les chrétiens parlent d'aimer son prochain comme on s'aime soi-même. Les confucéens disent qu'un homme plein de

bienveillance est un homme qui aime les autres. Dans ce contexte, l'amour n'est pas limité au concept étroit d'amour entre un homme et une femme, ou à l'amour filial ou entre amis. L'amour comprend également la bienveillance, la compassion, la justice, l'altruisme, etc. Avec un tel fondement culturel, les lois sont non seulement sacrées, elles sont aussi l'incarnation de l'esprit d'amour au sein des sociétés humaines.

Aucun système législatif n'est en mesure de dresser la liste de l'intégralité des formes potentielles de conflits entre les hommes, et encore moins d'en proposer un verdict pour chacune. Ainsi, les lois ne se limitent pas à des règles spécifiques, elles font également entrer en jeu la subjectivité propre à chaque camp. Le juge se conforme à l'esprit de la loi et prononce son verdict dans une exigence de bienveillance.

Au temple de Jérusalem, Jésus dénonce l'hypocrisie des Pharisiens car alors même, dit-il, qu'ils suivent la loi de Moïse à la lettre, ils font abstraction des vertus qui en sont indissociables, telles que les vertus de justice, de compassion ou de vérité. Parce qu'il voyait le sens profond de la loi, Jésus a fait des guérisons le jour du Sabbat et il s'est assis avec des non-Juifs, car pour lui c'est l'esprit de bonté contenu dans les doctrines qui était important.

Au contraire, le communisme tire ses racines de la haine. Il ne se contente pas de haïr Dieu, mais il étend également sa haine à la culture, aux modes de vie et à l'ensemble des traditions que les divinités ont légués à l'humanité. Marx n'y est pas allé par quatre chemins quand il a exprimé son désir de s'autodétruire et d'entraîner le monde dans sa chute. Il écrit : « *C'est avec mépris que je jeterai mon gant à la face du monde, et alors, tel un créateur, j'en parcourrai les décombres !* » [4]

Sergueï Genadievitch Netchayef, un révolutionnaire fou de la Russie tsariste, écrit dans son pamphlet intitulé *Le Catéchisme du révolutionnaire*, que le révolutionnaire « *a coupé tous les liens qui l'unissaient à l'ordre social et au monde civilisé ; à ses lois, ses règles morales et ses usages, ainsi que toutes ses conventions reconnues. [...] Il en devient leur ennemi implacable, et s'il continue de vivre avec, c'est pour mieux les détruire* ». [5]

Netchayef exprime clairement sa haine du monde et se place au-dessus de l'autorité des lois. Il reprend le terme ecclésiastique du « catéchisme » pour parler de sa secte haineuse du monde. « *N'est pas révolutionnaire celui qui a la moindre sympathie pour ce monde* », précise-t-il.

De la même manière, Lénine affirme que : « *La dictature est un régime qui repose directement sur la force et qui n'est contraint par aucun droit. La*

dictature révolutionnaire du prolétariat est un régime qui a gagné et qui maintient son pouvoir grâce à la violence qu'exerce le prolétariat sur la bourgeoisie. C'est un régime qu'aucun droit ne contraint. » [6]

Le recours au pouvoir politique pour tuer, torturer et infliger des punitions collectives en l'absence de toute contrainte légale n'est rien d'autre que du terrorisme d'État. Cette brutalité sanglante est la première mesure que les régimes communistes types mettent en place.

En l'espace d'un mois de révolution bolchévik, lors du renversement du gouvernement russe en 1917, plusieurs centaines de milliers de gens sont tués au gré des luttes politiques. Les bolchévik instaurent la Cheka, la Commission extraordinaire de toutes les Russies, avec pour fonction de mener des exécutions sommaires ; de 1918 à 1922, les chekistes ont tué plus de deux millions de gens en dehors de tout procès. [7]

Alexandre Nikolaïevitch Iakovlev (Alexander Nikolaevich Yakovlev, en anglais), qui fut ministre au département de l'Idéologie et de la Propagande du Comité central, membre du Politburo et secrétaire du Parti communiste de l'Union soviétique (PCUS), écrit dans la préface de son livre *Bitter Cup: Russian Bolshevism and Reform Movement* : « *Sur ce siècle uniquement, 60 millions de gens en Russie sont morts des suites de la guerre, de la faim et de la répression.* » En se basant sur des archives publiques, il a été en mesure d'estimer à 20 ou 30 millions le nombre de gens tués lors des campagnes soviétiques de persécution.

En 1987, le Politburo de l'URSS lance un comité d'investigation, dont Iakovlev sera membre, afin d'enquêter sur les dénis de justice sous l'ère soviétique. Après des milliers de cas passés en revue, Iakovlev se lamente : « *Je n'arrive pas à me débarrasser de l'impression que les auteurs de ces atrocités étaient au fond des malades mentaux ; mais malheureusement une telle explication donnerait une lecture des faits trop simpliste.* » [8]

En effet, Iakovlev s'est rendu compte que les atrocités de l'ère communiste n'étaient pas le fruit d'idées ou de pulsions banalement ordinaires, mais qu'au contraire, elles avaient été minutieusement planifiées. Ces crimes n'avaient pas été commis dans l'espoir d'apporter le bien au plus grand nombre, mais étaient le résultat d'une haine profonde pour la vie elle-même. Les acteurs du communisme ont commis ces atrocités non par ignorance mais par pure méchanceté.

À la suite de la création de l'URSS, le terrorisme d'État s'est imposé dans les régimes communistes qui ont suivi, que ce soit en Chine, en Corée du Nord ou

au Cambodge.

Comme le dit le Septième Commentaire des Neuf Commentaires sur le Parti communiste, sous le chapitre « L'Histoire meurtrière du Parti communiste », *« le Parti communiste chinois a causé la mort de 60 à 80 millions de gens sur la période qui a précédé les réformes et la politique d'ouverture ; un chiffre qui dépasse probablement le nombre de morts des deux guerres mondiales »*. [9]

b. Des critères du bien et du mal qui changent en permanence

Le communisme fait abstraction de toute légalité dans ses pratiques de terrorisme d'État sur son territoire. Par contre, ce qu'il donne à voir aux pays occidentaux est justement l'image d'un pays soucieux de l'État de droit. L'unique raison tient au fait qu'infiltrer, pénétrer et subvertir les sociétés libres en passant par des partenariats économiques et commerciaux, d'échanges culturels ou bien de coopération géopolitique, devient tout de suite beaucoup plus facile.

Par exemple, au commencement de la politique des réformes et de l'ouverture, en 1979, le PCC a promulgué une loi de procédure criminelle qui visait ostensiblement au renforcement de la sphère juridique. Pourtant, cette loi n'a pas fait l'objet d'une application à la lettre.

Selon Marx, les lois sont des produits générés par la lutte des classes. Elles sont un outil au service de la volonté de la classe dirigeante. Le droit des partis communistes ne vient ni de Dieu, ni d'un amour véritable pour le peuple, et encore moins d'une volonté de soutenir une société juste et équitable. Les intérêts de la classe dirigeante, dans ce cas précis les intérêts du Parti communiste, sont la seule chose qui compte. Comme les buts et les intérêts du parti évoluent, alors ses lois évoluent également.

De façon logique, une fois que le PCC a pris le pouvoir, il a appliqué les termes de la théorie de la lutte des classes et a spolié les citoyens chinois de leurs droits. Il a promulgué une loi visant à criminaliser toute « activité contre-révolutionnaire », c'est-à-dire quiconque serait en désaccord avec la politique de spoliation du Parti. La punition que le PCC a infligée aux contre-révolutionnaires était la prison ou les exécutions sommaires.

Une fois le processus de spoliation de masse achevé et la propriété collective imposée, il lui fallait trouver un moyen de garder en mains ce qu'il était parvenu à s'approprier. Il s'est donc attelé à de nouvelles priorités : faire de la construction économique le point central de son système et faire passer des lois de protection des droits de propriété privée.

Essentiellement, cela revient à protéger les intérêts propres du Parti, car la propriété des gens ordinaires ne bénéficie pas, dans les faits, de la même protection. Les cas innombrables de démolitions forcées qui visent les maisons de simples citoyens, menées au prétexte d'impératifs de développement économique, illustrent parfaitement le recours systématique à la violence par le régime quand il s'agit de spolier les gens de leurs biens.

Au début de l'année 1999, le Parti communiste annonce qu'il devient nécessaire que le pays soit « géré selon l'État de droit ». [10] Mais quelques mois plus tard, il lançait le pays entier dans une vaste persécution des pratiquants du Falun Gong, dont les principes de vie sont vérité, bonté et tolérance. Le Parti a établi un bureau de type Gestapo, le Bureau 610, pour mener ses opérations et ses campagnes anti-Falun Gong. À cet effet, le Bureau 610 a reçu toute autorité pour passer outre les lois et procédures juridiques du pays. Il a manipulé la sécurité publique et la bureaucratie juridique pour réprimer le Falun Gong.

Le Parti doit sans cesse trouver de nouveaux ennemis pour tenir la population en respect, cacher les crimes monstrueux dont il est responsable et parce que la répression brutale sert ses propres intérêts. Les modes opératoires et les différentes cibles de la persécution changent constamment : les campagnes anti-propriétaires et anti-capitalistes, le massacre des étudiants de la Place Tiananmen en 1989, la répression contre les pratiquants du Falun Gong et les avocats défenseurs des droits humains.

Ainsi, les lois changent également. En plus de 60 ans de pouvoir, le Parti a promulgué quatre constitutions, la dernière d'entre elle ayant connu déjà quatre révisions depuis son introduction en 1982. Ses multiples campagnes de propagande politique l'ayant aguerri, le PCC a pu se servir du cadre législatif pour adapter et camoufler ses projets et ses activités. Parfois, il ne prend même pas la peine de se cacher.

c. Le Parti communiste chinois refuse officiellement d'appliquer les lois

Le PCC a rempli sa Constitution de termes grandiloquents afin de donner l'illusion d'être en faveur de l'État de droit et du respect des normes internationales. En réalité, pourtant, la Constitution n'est jamais vraiment appliquée, et des droits tels que la liberté d'expression, la liberté de culte et la liberté de se réunir ne sont en aucun cas protégés.

Selon la théorie marxiste, les lois n'étant que le reflet de la volonté de la classe dirigeante, elles ne sont qu'un instrument de sa gouvernance. Ainsi, pour un

Parti communiste, faire voter ou amender des lois dans le but de persécuter ses ennemis ne relève que du bon sens.

Dans ce type de système, quiconque ose contester la volonté de la classe dirigeante, c'est-à-dire quiconque ose s'opposer aux intérêts du Parti communiste, pourra être la cible d'une persécution encadrée par la loi et pourra être dénoncé comme ennemi de classe, même s'il s'agit d'un ouvrier sans emploi, un soldat sans solde, un paysan expulsé de sa terre, un avocat défenseur des droits humains, ou tout simplement un citoyen ne parvenant pas à boucler ses fins de mois.

Les avocats et les juristes des pays communistes savent que le droit qui est écrit dans les livres est toujours subordonné à des considérations pratiques. Si un avocat décide d'invoquer une loi et demande que celle-ci soit appliquée, les juges le recadreront et préciseront que c'est le soi-disant esprit de la loi qui compte. Ils rappellent même, sans ciller, que le tribunal étant un organe du Parti communiste, ils lui obéissent. Quoi qu'ils en pensent réellement, les personnels de justice visent juste, car c'est en effet l'esprit de la loi des régimes communistes.

Dans le système pénal chinois, si des audiences impliquent des pratiquants du Falun Gong persécutés en Chine, les juges diront ce genre de choses : pourquoi invoquez-vous le droit ? Je ne me préoccupe que de politique. Le Parti n'autorise pas que ces gens-là soient défendus. La loi, c'est ce qu'en disent les dirigeants ! Le Parti communiste a autorité sur les tribunaux, ainsi nous devons suivre la ligne du Parti. Quand il s'agit du Falun Gong, il n'est pas nécessaire que la procédure soit légale. Ne me parlez pas de conscience ! [11]

Le philosophe anglais Francis Bacon a écrit : « *Une seule phrase perverse fait plus de mal que beaucoup d'exemples de perversité. Car dans le premier cas, c'est la rivière qui est contaminée, alors que dans l'autre ce n'est que la fontaine.* » [12]

Les lois du Parti communiste, éternellement malléables et invoquées en tout opportunisme, ne tirent d'autorité légitime et sacrée d'aucune source. Lors du siècle passé, le soi-disant « esprit de la loi » qui gouverne le système législatif du Parti a été responsable d'un nombre incommensurable d'injustices, et a causé la mort de 100 millions d'innocents ; une dette sanglante qu'aucun représentant de la cause communiste ne sera jamais en mesure d'expier.

Le proverbe populaire dit : « *Un meurtrier doit payer de sa vie, tout comme un endetté doit payer de son argent.* » Si le Parti communiste décidait d'appliquer

les lois, il se retrouverait au ban des accusés et aurait à rendre compte de son histoire sanglante.

3. Comment le communisme pervertit le droit en Occident

Dans les pays communistes, l'esprit du mal manipule les lois afin d'en faire un instrument de son propre maintien, d'accentuer son emprise idéologique et de réprimer les individus. Dans les pays libres, il cherche à subvertir la foi traditionnelle et les fondements moraux du droit, et il cherche à déformer les critères du bien et du mal. Il s'empare des leviers législatifs et exécutifs qui lui permettront de mettre en pratique de nouvelles normes démoniaques.

Le droit entretient un rapport étroit avec des domaines tels que la politique, la religion ou l'éducation. Les États-Unis sont le bastion de l'État de droit. Pourtant, alors que le communisme étend son influence aux quatre coins de la planète, le droit occidental n'échappe pas à cette infiltration et à cette subversion. Le chapitre qui suit présente les tenants et les aboutissants de l'érosion des institutions législatives américaines.

a. La subversion des fondements moraux du droit

Le droit qui vient de la religion et de la foi est sacré. Mais les partis communistes, et tous ceux sur la planète qui s'alignent sur son idéologie, promeuvent l'athéisme et la théorie de l'évolution. C'est ainsi que le lien entre Dieu et les hommes a été rompu. Le droit s'est largement trouvé restreint à des questions de revanche, d'arbitrage, de marchandage et d'allocation d'aides de l'État. Ainsi, la nature profondément divine du droit s'est trouvée attaquée et l'esprit de la loi a commencé à changer de rôle pour devenir, non plus un instrument propre à maintenir l'équité et la justice, mais plutôt un relai de l'expression des conceptions et des désirs de la société. La porte était ainsi grande ouverte pour le spectre communiste, qui, en manipulant ses agents mortels, a fait voter les lois qu'il a voulues, avec pour objectif de détruire la société.

Aux États-Unis, son influence sur les questions de justice sociale et de libéralisme sociétal a permis au communisme de s'approprier les notions de liberté, de progrès et de tolérance, modifiant ainsi la valeur morale de la société, et avec elle les fondements moraux du droit.

C'est en se servant de ces grandes causes qu'il rejette et détruit les implications fondamentalement morales et religieuses du droit, et agit sur le type de lois qui seront votées, et sur l'interprétation qu'en feront les juges.

Le mariage, par exemple, est considéré par les écoles de foi traditionnelles comme une institution sacrée entre un homme et une femme. Le mariage entre personnes de même sexe, par définition, rentre en violation avec ce commandement, et son instauration dans la société exigera que les lois régissant le mariage soient amendées. À l’opposé, si les gens se conforment aux commandements divins et s’ils s’en tiennent aux critères édictés par leur foi, alors la moralité de leur société ne connaîtra pas d’altération, et les lois séculaires demeureront stables du fait de leur ancrage dans l’ordre divin. Si les divinités ont déclaré que tel ou tel type de comportement était immoral il y a 2 000 ans, ce comportement devrait être toujours aussi immoral de nos jours.

Le libéralisme sociétal, en revanche, rejette les croyances et les critères moraux traditionnels, et préfère avancer l’idée que la moralité n’est rien d’autre qu’un accord séculier entre les individus, et ainsi qu’elle évolue en même temps et selon la direction que prend une société. Ainsi, le mariage est vu comme un simple contrat entre deux personnes désireuses d’officialiser un engagement réciproque. La reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe fait ostensiblement appel aux notions de liberté et de progrès, mais ces notions étant malléables, cela conduit inévitablement à corrompre le droit.

Le libéralisme sociétal et le progressisme sont à la racine de la séparation entre la moralité traditionnelle et la justice ; pour preuve, la décision de justice de la Cour suprême de 1992 sur la question de l’avortement. Parmi les juges qui étaient en charge du dossier, trois d’entre eux ont fait la déclaration suivante : « *Certains d’entre nous, en tant qu’individus, estimons que l’avortement s’oppose profondément à nos principes moraux les plus élémentaires ; pourtant cela ne justifie pas que notre décision finale en soit affectée. Notre rôle est de définir la notion de liberté pour tous et non d’imposer notre propre code moral.* » [13]

Dit d’une autre façon, les juges affirment que le droit s’attache en priorité aux libertés individuelles au détriment de la moralité, et que les valeurs de liberté et de moralité ne vont pas de pair. Or, l’adjectif qui qualifie la notion de liberté dans le préambule de la Déclaration d’indépendance, est « évidente », autrement dit elle vient de Dieu, ou comme le dit le texte, elle vient du Créateur. Rejeter les standards universels du Créateur afin de permettre que soit étendue la portée de soi-disant libertés est exactement ce sur quoi le démon cherche à faire levier pour saper le droit et mener l’humanité à sa perte.

b. La prise de possession des leviers législatifs et juridiques

Avant qu'une nouvelle loi ne prenne effet, elle doit passer par toute une série d'étapes, dont la rédaction du texte, sa votation par les politiques, la remise de jugements émanant de différentes cours qui vont statuer sur sa légalité, des études de terrain propres à évaluer sa mise en pratique, etc. Sur le chemin de ce long processus, on trouve des individus ou des groupes structurés, liés tantôt au monde de l'éducation ou des sciences, tantôt aux médias, aux cercles législatifs, voire même jusqu'au monde de la télévision et des productions artistiques, qui vont activement chercher à peser de tout leur poids sur la votation ou l'enfouissement de telle ou telle loi.

Le spectre communiste se sert d'agents qu'il puise dans toutes les sphères de la société pour prendre le contrôle du processus législatif. Des lobbies politiques divers cherchent de façon active à ce que les administrations recrutent des gens de gauche. Dans la sphère judiciaire, on les retrouve aux postes de juges, de procureurs, ou aux autres postes qui impliquent des décisions de justice.

Un président de gauche mettra tout son poids dans la balance pour que les juges qu'il nomme à la Cour suprême américaine soient de son bord, afin qu'une fois en place ceux-ci puissent contribuer au dénaturement des lois du pays, ou alors ce même président utilisera le pouvoir exécutif qui lui est confié pour outrepasser des lois existantes qui ne lui conviennent pas. L'histoire nous montre que les présidents de gauche ont eu davantage tendance à accorder des grâces présidentielles. Le président d'une des dernières administrations au pouvoir a commué la peine de 1 385 prisonniers, et a accordé la grâce à 212 personnes, constituant ainsi le plus grand nombre de grâces depuis Harry Truman. [14] Peu avant de quitter la Maison-Blanche, ce même président a commué la peine de 209 individus supplémentaires, et en a gracié 64 autres. La plupart d'entre eux étaient des criminels non violents condamnés pour trafic ou possession de drogue, mais une exception notable se détache du lot : À la suite de l'intervention du président, un homme reconnu coupable d'avoir organisé le transfert de 700 000 emails militaires classifiés a vu sa peine passer de 35 à 4 ans. [15]

Bien que le président ait le pouvoir constitutionnel d'accorder des grâces, son utilisation à trop grande échelle rentre en opposition avec ce pour quoi les lois existent, c'est-à-dire punir les malfaiteurs et soutenir les bons citoyens.

En 1954, alors que Lyndon B. Johnson n'est encore que sénateur du Texas, et pas encore le 36e président des États-Unis, il fait voter un amendement désormais connu sous le nom d'Amendement Johnson, qui interdit l'organisation de certaines activités à toute association à but non lucratif, ce

qui inclut les églises. Quiconque s'y risquerait ne pourrait plus prétendre aux exonérations d'impôts. De peur d'être pénalisées, certaines églises chrétiennes ont demandé à leurs prêtres ou pasteurs d'expurger certains sujets politiques de leur sermon, notamment tout ce qui touche à des faits de sociétés tels que l'avortement, l'homosexualité, l'euthanasie ou la recherche sur les cellules souches.

Le spectre communiste a également manipulé l'intégralité des groupes politiques, cherchant à ce que les élections des procureurs deviennent un prétexte pour inaugurer une autre façon de faire appliquer la loi : un procureur général qui devait son poste à des sponsors et des groupes politiques issus du progressisme a démis de leurs fonctions trente-et-un procureurs en l'espace d'une semaine. Arguant du fait qu'il fallait mettre fin à la politique de « l'incarcération de masse », il a également demandé à son administration que la possession de marijuana ne fasse plus l'objet de procédures judiciaires. D'autres cas similaires se sont produits dans d'autres États. Pour le président du syndicat des procureurs, cela revient à dire aux procureurs qu'ils peuvent choisir d'appliquer les lois qui leur plaisent. Selon lui, la situation devient extrêmement dangereuse quand les personnes qui ont été élues pour faire respecter la loi, et qui ont solennellement juré de le faire, décident finalement d'agir d'une autre façon.

De même, les juges ont le pouvoir d'annuler des directives émanant d'autres administrations. Par exemple, en situations d'urgence, les lois américaines sur l'immigration prévoient que le président puisse refuser l'entrée du pays à certains étrangers. Pourtant, face à une interdiction de territoire récemment décrétée par le président américain, certains juges proches des partis de gauche l'ont dénoncée comme un cas de discrimination religieuse. Les délibérations des cours ont eu pour cause d'en retarder l'entrée en vigueur de quatre mois, lorsque finalement la Cour suprême a statué en faveur de sa légalité. [16]

Les professionnels du droit peuvent avoir une grande influence sur les décisions de justice. Les idées politiques dont se revendiquent telle ou telle association corporatiste au sein des tribunaux pourront avoir un impact direct sur l'application des lois. Il existe une association d'avocats bien connue et bien représentée aux États-Unis dont le fondateur est un socialiste affirmé en faveur du collectivisme et du communisme. [17] Cette association compte plusieurs dizaines de milliers d'adhérents dans le pays et son budget annuel est de plusieurs centaines de millions de dollars. Elle lance des actions en justice pour exprimer leur soutien au mariage homosexuel, au droit à

l'adoption des homosexuels, au droit à l'avortement, et pour combattre les discriminations contre l'homosexualité, la bisexualité, et autres.

Le libéralisme sociétal et le progressisme occupent le centre de l'échiquier politique aux États-Unis, et dominent également le monde de l'enseignement, les médias et les mouvements sociaux. Tout cela a permis au mal d'exercer un pouvoir sans précédent sur les processus législatif et judiciaire.

c. L'introduction de lois perverses

L'interdiction de rendre grâce à Dieu

Dieu occupe une place centrale dans la vie quotidienne des Américains. La devise du pays est « In God We Trust » (Nous remettons notre sort entre les mains de Dieu). On la retrouve non seulement dans les paroles de l'hymne américain mais également sur les billets de banque qui circulent entre les gens. Selon la Déclaration d'Indépendance américaine, Dieu est le Créateur, et il a donné des droits à tous les hommes. Tout représentant de l'État, quand il est intronisé, prononce la phrase « *Que Dieu me vienne en aide* » (So help me God), y compris le président et les juges. La façon la plus courante de terminer un discours présidentiel se fait en disant : « *Que Dieu bénisse l'Amérique* » (God bless America). L'allégeance rendue au drapeau américain dans les écoles voit en ce pays « une nation unie sous l'égide de Dieu » (One nation under God).

Certaines de ces traditions datent de plus de deux cents ans, soit quasiment de la création du pays. Pourtant, sur ces soixante dernières années, les partisans du communisme les attaquent sans répit.

En particulier, une association américaine du pays s'efforce de faire retirer les Dix Commandements de l'espace public américain. L'exemple le plus célèbre est celui de Montgomery en Alabama. En 2001, cette association a demandé à ce qu'une plaque portant les Dix Commandements soit enlevée de la rotonde du tribunal dans laquelle elle se trouvait. Ils trouvèrent un juge, que le président démocrate de l'époque avait nommé, qui statua en leur faveur dans un verdict de 76 pages. Les détails du verdict confinent au ridicule. Par exemple, le juge affirme que « *l'ambiance solennelle de la rotonde* », avec ses fresques aux murs et le vitrail représentant une chute d'eau, était une raison suffisante pour retirer les Dix Commandements. De plus, selon le juge, la « *partie supérieure et plongeante* » de cette plaque ressemblerait à une Bible ouverte, et pourrait donner « *l'impression que l'État d'Alabama promeut, soutient et encourage le Christianisme* ». [18]

Et l'histoire ne s'arrête pas là. Déjà en 1980, la Cour suprême des États-Unis avait interdit que les Dix Commandements soient affichés dans les écoles publiques. Une vague s'était alors levée pour débusquer les plaques affichant les Dix Commandements et les bouter hors de l'espace public. Dans l'État de l'Utah, l'association ACLU a même offert une récompense à quiconque serait en mesure de signaler les plaques qui étaient passées entre les mailles du filet. [19]

Un tribunal d'appel américain a statué le 26 juin 2002 que les écoles publiques ne peuvent autoriser la tenue de serments dans leur établissement car on y prononce la phrase « *sous l'égide de Dieu* ». Cette décision a finalement été annulée par la Cour suprême en juin 2004. [20]

La bataille des tribunaux continue : l'hymne national américain, la devise du pays, la charte d'allégeance, ainsi que les prières à l'école sont dans le viseur des activistes de gauche et des athéistes.

Ici, il est bon de préciser que le mot « Dieu », quand il apparaît dans ces formules, fait référence au divin en général, au « Créateur » tel qu'il est mentionné dans la Déclaration d'indépendance. Chaque religion a sa propre compréhension et sa propre conception du Créateur. Ainsi, le terme « Dieu » en lui-même ne met aucune religion en avant, ni ne viole les amendements de la Constitution américaine. Dans un pays aussi profondément croyant que les États-Unis, cette vague extrémiste visant à interdire que grâce soit rendue à Dieu dans les lieux publics montre bien à quel point le démon a réussi à s'infiltrer dans la sphère législative et juridique.

Modifier l'esprit de la constitution : interprétation et jurisprudence

Par le biais de la Constitution américaine, les Pères fondateurs du pays ont établi une séparation entre les différents pouvoirs – originellement, la branche judiciaire était celle qui avait le moins de pouvoir. Le Congrès vote les lois (branche législative), le président exécute et assure l'application et le maintien de ces lois (branche exécutive), et la Cour suprême (pouvoir judiciaire) n'a aucun des pouvoirs susnommés à sa disposition.

À l'époque où la Cour suprême délibérait sur la constitutionnalité du Serment d'allégeance, un sondage annonçait que 90 % des Américains soutenaient que la mention de Dieu dans cette déclaration solennelle soit maintenue. À la Chambre des représentants, on comptait 416 députés en faveur de son maintien, contre seulement trois opposants. [21] Au Sénat, 99 voix contre zéro en faveur de son maintien. [22] Ainsi, on voit que la décision du Congrès était en accord avec l'opinion véritable des Américains.

Les représentants du peuple comme les membres du Congrès ou le président sont élus pour des mandats qui durent entre quatre et six ans, à la suite desquels ils devront se soumettre à de nouvelles élections. Aussi longtemps que le public et la société seront guidés par les standards divins de la moralité, le risque que le président et les membres du Congrès ne virent à gauche demeure faible. Par exemple, si la société s'oppose au mariage entre personnes de même sexe, un représentant du Congrès ou un sénateur aura du mal à se prononcer en faveur d'une telle cause sans compromettre sa réélection.

En revanche, les juges de la Cour suprême ne se préoccupent pas de l'opinion publique, car leur nomination est à vie. Une fois en poste, ils peuvent y rester plusieurs décennies. De plus, cette cour ne compte que neuf juges ; il est donc relativement plus facile de peser sur les décisions de ces quelques individus que de chercher à changer l'opinion de la société dans son ensemble.

Les juges se basent sur le droit ; la recevabilité ou l'irrecevabilité des lois dépend du cadre légal de la Constitution. Ainsi, pour changer la société par le biais de la législation, il est nécessaire de changer d'abord la Constitution. Or, aux États-Unis, modifier la Constitution nécessite le soutien des deux-tiers du Congrès, ainsi que des trois-quarts des États. Des règles aussi strictes rendent tout amendement très difficile.

Par conséquent, la stratégie adoptée par les progressistes n'est non pas d'amender la Constitution, mais de changer le sens original de ses termes en les réinterprétant. Pour eux, la Constitution est « vivante » et en continuelle « évolution » et l'on doit prendre en compte les décisions passées de la Cour suprême quand celles-ci défendaient une vision de la société ancrée à gauche. De cette manière, ils font subrepticement pression sur la Constitution, ce qui revient à la discréditer.

Les commandements divins ne sont plus considérés comme les préceptes les plus nobles pour juger d'une décision. La Constitution a pris de véritables coups de boutoir sous les jugements successifs de juges de la Cour suprême très marqués à gauche. Étant donné que les décisions rendues par la Cour suprême sont définitives et doivent être respectées par tous, y compris le président, on peut dire que la branche judiciaire du pays a acquis un pouvoir sur les deux autres branches, ce que les Pères fondateurs n'avaient pas prévu. Pourtant, en effet, les juges de la Cour suprême ont acquis certains pouvoirs législatifs et exécutifs.

Les décisions de la Cour suprême amenées des juges marqués à gauche ont provoqué des conséquences graves pour la société américaine auxquelles il sera difficile d'apporter remède. Dans l'état des choses actuel, la Cour

suprême, par l'intermédiaire des jugements qu'elle rend, est en mesure de faire retirer les Dix Commandements des écoles et de l'espace public, réécrire les procédures criminelles, lever des impôts, reconnaître le droit à l'avortement et au mariage de personnes de même sexe, autoriser la publication et la promotion de la pornographie, etc.

La suprématie grandissante de la sphère judiciaire et les décisions des juges marqués à gauche ont donné au spectre du communisme un moyen conséquent d'aboutir à ses fins.

La promotion de productions obscènes au nom de la liberté

Les années 60 ont été le théâtre de transformations profondes au sein de la société américaine. Des étudiants d'extrême-gauche ont mené une bataille contre les guerres, il y a eu le rock'n roll, le mouvement hippie, le mouvement féministe, la libération sexuelle, entre autres courants anti-traditionnels, et tous ces éléments ont semé le chaos dans le pays.

À cette époque, le juge en chef des États-Unis, c'est-à-dire le plus haut magistrat du système judiciaire fédéral américain de par sa fonction de président de la Cour suprême, était Earl Warren, un homme de gauche. Pendant son mandat, la Cour suprême a rendu des jugements à l'influence et aux conséquences non négligeables. On y trouve, par exemple, l'interdiction de la prière dans les écoles publiques [23] ou bien la libre autorisation de publier des ouvrages à caractère sexuel. [24]

Dans son livre *The Supremacists: The Tyranny of Judges and How to Stop It* (littéralement, « Les Suprémacistes : La tyrannie des juges et comment s'en sortir », l'écrivain Phyllis Schlafly montre par le biais de statistiques qu'entre 1966 et 1970, la cour suprême a rendu 34 jugements qui annulaient les décisions prises par des cours intermédiaires soucieuses d'interdire la publication de contenus obscènes. Ces décisions de la Cour suprême n'étaient même pas signées, et la plupart d'entre elles n'étaient annotées que d'une simple ligne ici et là. En d'autres termes, les juges eux-mêmes n'ont pas jugé nécessaire d'expliquer leur décision en des termes rationnels.

En 1966, Hollywood lève l'interdiction qui visait le fait de montrer des choses obscènes au cinéma. Toute une série de productions pornographiques diverses ont ainsi vu le jour, au point qu'elles saturent désormais le quotidien des gens.

Le 1er amendement à la Constitution garantit la liberté d'expression, mais ce qu'il vise explicitement, c'est l'expression d'opinions politiques et non la production et la dissémination de contenus pornographiques.

La légalisation de la toxicomanie

Alors que le monde s'apprêtait à fêter la nouvelle année, le soir du 31 décembre 2017, la chaîne de télévision CNN a montré à plusieurs reprises une de ses journalistes sur le terrain qui fumait de la marijuana devant les caméras, qui titubait et trahissait un état désorienté. Ce segment a été la cible de critiques généralisées. [26]

En 1996, la Californie est devenue le premier État américain à légaliser la marijuana à des fins thérapeutiques, et de nombreux États ont suivi son exemple. En 2012, ce sont les États du Colorado et de Washington qui ont légalisé la marijuana à des fins récréatives, ce qui revient à légaliser la toxicomanie. Dans ces deux États, il est tout à fait légal de cultiver de la marijuana et de se lancer dans son commerce à destination des adultes. Cette légalisation s'est également étendue à la Californie. En juin 2018, le gouvernement canadien a annoncé que cette drogue serait prochainement légalement accessible sur l'ensemble du territoire.

En dépit de leur dangerosité pour le corps humain, les drogues sont également addictives. Une fois dépendants, il arrive que des gens perdent toute inhibition morale et ne reculent devant rien pour s'en procurer. D'autre part, ceux qui défendent la légalisation de la marijuana s'imaginent que parce que celle-ci pourra être obtenue légalement, le trafic de drogues s'en trouvera substantiellement réduit. Ils avancent l'idée selon laquelle la légalisation rend possible un contrôle plus strict des drogues, et qu'ainsi les crimes liés à la drogue diminueront.

De même, beaucoup de gouvernements se frottent les mains à l'avance en pensant aux milliards de dollars de revenus que la marijuana, encadrée par la loi, leur rapporterait. Mais il n'est pas difficile de voir que le nombre de dépendants augmente fortement, que ceux-ci perdent leur envie de travailler et ont des problèmes de santé ; de plus, la productivité chutant, la richesse cumulée de la société va en diminuant. Il apparaît clairement que la légalisation des drogues ne peut pas générer des revenus d'État sur le long terme.

De plus, on ne devrait pas juger de ce qui est bon ou pas sur de simples questions de profits économiques, mais en se basant sur les principes divins. La moralité traditionnelle considère que le corps humain est sacré, car il a été créé à l'image de Dieu. Pour les religions occidentales, le corps humain est le « temple du Saint-Esprit », et les traditions orientales estiment que le corps a la possibilité de se dépasser en atteignant la bouddhété ou le Tao. En revanche, la toxicomanie est une désacralisation.

Un article du *Los Angeles Times* révèle qu'un des militants de la légalisation les plus influents n'est autre qu'un richissime progressiste. [27] En mars 2017, six sénateurs ont officiellement demandé au Département des affaires étrangères d'enquêter sur cet individu, lui reprochant d'utiliser la fondation qu'il a créée pour promouvoir le progressisme à l'étranger, et subvertir les gouvernements conservateurs. [28]

La légalisation des drogues, parce qu'elle pousse les gens à se défaire de leurs inhibitions, est une rupture supplémentaire entre les hommes et le divin. Quand la société est en proie à l'agitation sociale et que l'économie montre ses limites, les conditions deviennent encore plus favorables à une prise de pouvoir politique par les communistes.

La légalisation du mariage entre personnes de même sexe

Le livre de la Genèse nous parle de la destruction de la ville de Sodome : un des crimes imputés à la ville avant sa destruction était l'homosexualité de ses habitants. C'est de là que vient le terme sodomie ; il fait référence aux relations sexuelles entre hommes. Tout ceux qui ont une connaissance sommaire de la Bible savent que l'homosexualité va à l'encontre de la volonté de Dieu.

En juin 2015, la Cour suprême des États-Unis décide, à 5 juges contre 4, que le mariage entre personnes de même sexe est un droit garanti par la constitution. [29] Lorsque la loi est passée, et en signe de soutien, le président américain de l'époque a affiché la bannière arc-en-ciel des LGBT sur le compte Twitter de la Maison-Blanche. La Cour suprême a rendu caduques les lois contre le mariage entre personnes de même sexe dans les 14 États qui s'y opposaient.

En août 2015, une employée municipale du comté de Rowan, dans le Kentucky, a refusé de valider des certificats de mariage entre personnes de même sexe, car ses convictions religieuses le lui interdisaient. Elle fera cinq jours de prison pour avoir refusé de se plier à l'ordre du tribunal fédéral qui lui sommait de signer les documents officiels. [30] Dans les faits, cette décision de la cour de justice est une violation de son droit à la liberté de croyance défendu par la constitution.

L'ancien gouverneur de l'Arkansas et ancien candidat républicain à l'élection présidentielle, Mike Huckabee a dénoncé cette décision de la Cour suprême comme relevant de la « tyrannie judiciaire ». [31]

Phyllis Schlafly, avocate constitutionnelle et intellectuelle américaine, a dressé la liste des neuf méthodes auxquelles les juges ont recours dans leur combat

contre la moralité au sein de la société : ils réécrivent la constitution, ils s'opposent à ce que soit mentionnée la parole divine, ils redéfinissent le mariage, mettent la souveraineté du pays à mal, font la promotion de la pornographie, soutiennent le féminisme, mettent des bâtons dans les roues des forces de l'ordre, s'immiscent dans les élections et lèvent des impôts. [32]

En 2017, on comptait déjà 25 pays ou territoires ayant officiellement acté ou validé le mariage entre personnes de même sexe, dont des pays occidentaux développés tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, l'Espagne, la Norvège, le Danemark, la Finlande, la Suède, le Portugal, la Belgique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada. C'est une expansion qui est source d'inquiétudes. Le droit a le pouvoir de soutenir la moralité et d'influer sur les directions qu'elle prend. La légalisation de comportements qui s'affranchissent des valeurs morales traditionnelles revient à donner le pouvoir aux gouvernements et aux lois d'inciter les gens à trahir la moralité, et désobéir aux commandements divins.

À l'ère du politiquement correct, émettre des critiques contre le chaos dans lequel notre société se trouve, qu'elles soient prononcées par des individus, des associations civiles ou tout particulièrement par des groupes religieux, peut vite monter jusqu'au niveau du politique ou des cours de justice et avoir pour conséquence une restriction du droit à la parole, entre autres punitions. Depuis que ce comportement immoral a été légalisé, tout commentaire ou toute critique sur le sujet est vite dénoncé comme une violation des lois, notamment celles sur les discriminations sexuelles. Le droit est devenu un instrument tordu qui empêche les gens de prononcer des jugements moraux. Son but est essentiellement de promouvoir l'homosexualité et d'encourager les gens à céder à leurs désirs sans fin et à la dégénérescence.

Abolir la responsabilité personnelle

Les religions traditionnelles insistent sur l'importance de la responsabilité individuelle. Dans la Bible, le livre d'Ezéchiel introduit la parabole d'un père et un fils pour montrer ce qui doit être fait et ce qui ne doit pas être fait. Bien qu'ils soient père et fils, chacun porte la responsabilité de sa propre conduite et de sa propre conduite uniquement. Comme le dit la Bible : « *Quel que soit ce que l'homme sème, c'est également ce qu'il récoltera.* » Les Chinois affirment que le bien engendre le bien et que le mal sera puni, ce qui revient à un principe identique.

Liberté et responsabilité vont de pair. Un individu est libre de ses idées, ses mots et ses actions, et il doit aussi en endosser la responsabilité. Lorsqu'une personne s'est rendue coupable d'un crime, elle doit être punie en fonction de

la gravité de ce crime. C'est ainsi que se définit la justice. Pourtant, les juges proches du libéralisme sociétal incitent les gens à ne pas assumer leurs responsabilités, ils font basculer la cause de leurs actions sur des questions sociales préexistantes, telles que leur milieu économique ou racial, leur santé physique ou mentale, leur éducation, et tout autre paramètre démographique qui autorise au final que les criminels échappent à une punition officielle.

d. La restriction des forces de l'ordre

Sous l'influence des partis de gauche, de nombreux juges et administrations législatives ont délibérément restreint le pouvoir légitime des forces de l'ordre et n'ont pas tenu compte des crimes commis. Le but du spectre du communisme en agissant de la sorte est de paralyser l'appareil d'État et de laisser les conflits au sein de la société s'intensifier, ce qui à son tour pourra être utilisé comme l'excuse permettant une extension du rôle du gouvernement, ou bien présentera toutes les conditions requises pour l'instauration d'un coup d'État ou d'une révolution.

De nombreux États ont voté des lois d'extrême-gauche, comme par exemple la loi sur les « États sanctuarisés ». Cette loi, entre autres dispositions, permet à l'État d'interdire que les forces de l'ordre de l'État fédéral puissent se saisir des immigrants illégaux actuellement en prison, même si ceux-ci font l'objet d'un mandat d'arrêt dûment signé. La police de l'État n'a pas le droit de coopérer avec les agents fédéraux pour appliquer les lois sur l'immigration.

Cela pose un risque pour la sécurité du public. En juillet 2015, un immigrant illégal Jose Ines Garcia Zarate tire sur une jeune femme qui marchait le long du Quai des pêcheurs à San Francisco, et la tue. J. I. G. Zarate avait déjà un casier judiciaire : il avait été inculpé de sept délits relatifs à la drogue et au vol, et pour possession d'arme, et avait été déporté cinq fois. Quand San Francisco a voté sa loi de ville sanctuarisée, Zarate s'est trouvé libéré et a réussi à échapper aux autorités fédérales qui cherchaient à le déporter une sixième fois.

Quand un criminel est jugé, les contraintes qui pèsent sur l'accusation sont extrêmes. Cela a pour but officiel de protéger les droits légitimes du suspect, mais le résultat majoritairement constaté est que ces criminels profitent des faiblesses de la loi – ceux qui sont malins, ou qui bénéficient d'un certain statut ou de privilèges, ceux qui connaissent la loi et les règlements, ou bien ceux qui recourent à des avocats avertis. Ils peuvent faire traîner en longueur des procès, ce qui a également pour effet de générer des coûts très élevés pour l'administration judiciaire. Il est même parfois très difficile de faire comparaître devant un tribunal des gens dont la culpabilité fait peu de doute.

Sous l'influence de la « libération sexuelle », certains verdicts prononcés dans des affaires de crimes sexuels font appel aux conclusions de la recherche actuelle pour prétendre que le dommage infligé à la victime est faible, voire inexistant. De nombreuses affaires ont abouti à ce que la peine du prédateur sexuel soit réduite. [33]

De nombreux criminels ordinaires ont également vu leur peine réduite, en raison de difficultés budgétaires ou en se basant sur les droits du prisonnier. La vraie motivation relève du politiquement correct : il s'agit d'affaiblir le pouvoir du droit, de perturber l'ordre social et de préparer la route à toujours plus d'État.

Pour que les lois soient justes, il faut que la punition appliquée soit stricte envers ceux qui commettent des crimes impardonnables. Depuis l'Antiquité, le meurtre était puni de mort. Mais de nos jours, certains pays ou territoires ont aboli la peine capitale en se basant sur des critères tels que l'humanité, la tolérance ou un soi-disant respect pour la vie.

Sous l'influence des idées tordues du progressisme et du libéralisme sociétal, on en arrive à accorder une attention exagérée aux droits du prisonnier (quand bien même son crime serait grand) et étrangement à ne rien dire de ceux de la victime. Si un meurtrier est nourri et logé aux frais du contribuable, la perte de sa liberté est peu de chose au regard de la mort de la victime et du traumatisme infligé à ses proches.

De nombreux chercheurs ont été en mesure de prouver que la peine capitale est un dissuasif efficace contre le crime. David Mulhausen, un spécialiste reconnu du système légal à la Heritage Foundation, a confirmé lors de son témoignage devant le Comité judiciaire du Sénat en 2007 que la peine capitale était un réel moyen de dissuasion face aux crimes, et pouvait sauver des vies.

Dans les années 1990, trois universitaires dont Paul Rubin, de l'université de Emory, ont épluché 20 années de statistiques criminelles couvrant 3 000 villes de grande ou moyenne taille aux États-Unis et ont été en mesure de conclure que « *chaque exécution permettait, en moyenne, d'éviter 18 meurtres* ». [34]

Même les intellectuels opposés à la peine capitale se doivent de reconnaître que celle-ci joue un rôle dissuasif.

En rejetant aux extrêmes les concepts de liberté et de légalité, le démon a faussé la loi et corrompu son caractère sacré.

e. L'utilisation de lois étrangères pour l'affaiblissement de la souveraineté nationale

Lorsque les juges de gauche ne trouvent pas dans la constitution d'éléments qui puissent soutenir leurs convictions personnelles, ils ont recours à des lois votées dans d'autres pays.

Ainsi, dans l'affaire Lawrence Vs. Texas de 2003, un juge qui cherchait à effacer des lois texanes la mention selon laquelle « *les adultes homosexuels consentants ne sont pas autorisés à avoir des relations sexuelles* », ne trouvait rien dans la constitution qui puisse aller dans son sens. Il s'est alors appuyé sur le compte-rendu d'une « agence qui fait autorité » mais qui ne dépend pas des États-Unis : celle-ci affirme que l'homosexualité est « *une partie intégrante de la liberté humaine dans beaucoup d'autres pays* » et il a ainsi été en mesure de faire annuler cette loi. Cela a eu pour conséquence de s'étendre aux 13 autres États qui avaient des mentions similaires.

La pensée communiste s'est répandue à travers le monde en prenant différentes formes. La tendance sociale qui prévaut en Asie comme en Europe n'est pas difficile à voir, et son influence est grande en Afrique et en Amérique Latine. Des pays comme le Zimbabwe ou le Venezuela sont des pays complètement socialistes même s'ils ne le disent pas. Même le Canada n'est pas épargné.

Le commerce et la mondialisation ont amené les États-Unis à se rapprocher des autres pays. Dans l'optique d'introduire des éléments socialistes dans le pays, les juges de gauche utilisent le prétexte de se conformer aux conventions internationales, et c'est par le biais d'actions en justice qu'ils altèrent l'esprit de la constitution. Si, en tant que leader du monde libre, les États-Unis ne sont pas en mesure de maintenir les standards élémentaires de la tradition, alors c'est la planète entière qui succombera au communisme.

4. Restaurer l'esprit de la loi

À l'heure actuelle, les lois se retournent contre les enseignements divins dont elles tirent pourtant leur légitimité. La légalité est devenue la méthode employée par le démon pour piétiner les fondements moraux de la société humaine et la pousser ainsi vers la destruction.

Les lois anti-traditionnelles et immorales rendent le maintien de l'ordre social de plus en plus difficile, ne laissant plus d'autre option que de renforcer et étendre le pouvoir de l'État pour « solutionner » le malaise.

Le philosophe français Alexis De Tocqueville nous prévenait déjà que la dictature serait le seul mode de gouvernement apte à maintenir la cohésion d'une société ayant rejeté la foi. De nos jours, la perversité des lois attaque les croyances traditionnelles et mène nos sociétés vers la tyrannie.

Si le démon devait réussir à mettre la main sur les lois et les contrôler totalement, alors cette arme de corruption de l'humanité serait gigantesque. Dans de telles circonstances, les gens n'auraient le choix qu'entre deux choses : refuser d'obéir ou trahir leur moralité pour se conformer aux attentes des lois dégénérées. En suivant le premier choix, les lois s'en trouveraient concrètement détruites, car, comme le juriste Harold Berman le dit, « *Les lois nécessitent que l'on y croie, sans cela elles ne sont que du vide* ». Mais si l'on cède, alors c'est le déclin moral qui nous attend, une longue chute cyclique dans laquelle les lois et l'état de la société rivalisent d'ingéniosité pour nous précipiter au fond du trou. Dans un cas ou dans l'autre, la société au sens large n'aurait pas les moyens de se sortir de ce vortex démoniaque.

Le livre de 1958, *The Naked Communist* (Le Communiste mis à nu – ndt) dresse la liste des 45 buts par lesquels le Parti communiste compte infiltrer et saper les États-Unis. Sept d'entre eux concernent le système légal. [37]

Le 16e but est d'utiliser les décisions techniques des cours de justice pour affaiblir les institutions essentielles des États-Unis, et d'accuser ces institutions d'empiéter sur les droits du public.

Le 24e but est d'abolir toute loi qui mettrait des limites à la production d'œuvres indécentes en prétextant le droit à la liberté d'expression.

Le 29e but est de remettre en question l'intégrité de la constitution et de la dénoncer comme étant inadéquate, obsolète et incompatible avec le reste du monde.

Le 33e but est d'abolir toute loi ou législation qui interfèrent avec les activités du Parti communiste.

Le 38e but est de permettre à des agents qui ne sont pas des forces de l'ordre de procéder à des arrestations. Tout problème de comportement sera relégué aux personnels de psychiatrie.

Le 39e but est de s'emparer du domaine de la psychiatrie et d'imposer des lois de santé publique aux individus qui refusent les principes communistes.

Le 45e but est d'abolir la Réserve Connally, également appelée Amendement Connally, et qui permet aux États-Unis de donner la priorité à la juridiction du pays au détriment des jugements des cours internationales. L'intérêt de cet objectif est d'empêcher les États-Unis de protéger leur souveraineté et d'autoriser que des institutions internationales, telles que la Cour mondiale de justice, de supplanter le système judiciaire américain.

C'est en comparant ces buts et la situation du pays que l'on se rend compte que le communisme est en bonne marche pour réussir à saper le droit et la justice aux États-Unis.

Que ce soit par le biais de politiques incitatives à la haine dans les pays communistes ou par le biais de lois et de régulations qui utilisent l'idéologie communiste comme moyen d'érosion des institutions législatives et judiciaires comme dans les pays occidentaux, de toute façon le but est d'attaquer l'esprit de la loi, c'est-à-dire le respect pour le divin et la moralité traditionnelle.

Si nous ne parvenons pas à ce que les exigences morales divines restent notre critère ultime pour discerner le bien du mal, alors nous allons fatalement perdre notre indépendance judiciaire au profit du spectre communiste. Les agents que le communisme manipule se serviront des lois pour réprimer les bonnes personnes et promouvoir les mauvaises ; ainsi ils participeront involontairement au projet de destruction de l'humanité que poursuit le spectre. Il reste très peu de temps pour inverser la tendance.

Lire la suite : Chapitre 11 – Désacraliser les arts

Sommaire

Références

[1] Harold J. Berman, *The Interaction of Law and Religion* (Nashville: Abingdon Press, 1974), 51–55.

[2] Ban Gu, *The Book of Han: Chronicle of Dong Zhongshu* [班固, 《漢書·董仲舒傳》]

(Traduction française : [Extraits] Jacques Pimpaneau, *Anthologie de la littérature chinoise classique*, Philippe Picquier, 2004 — *L'Histoire des Han antérieurs* de Ban Gu (*Biographie de Li Ling* et *Biographie de Su Wu*, p. 201-217_

[3] Berman, *The Interaction of Law and Religion*.

[4] W. Cleon Skousen, *The Naked Communist* (Salt Lake City: Izzard Ink

Publishing, 1958, 2014).

[5] Sergey Nechayev, *The Revolutionary Catechism*, 1869. <https://www.marxists.org/subject/anarchism/nechayev/catechism.htm>.

(Traduit en français : Catéchisme d'un révolutionnaire)

[6] Vladimir Lenin, *The Proletarian Revolution and the Renegade Kautsky*, 1918. https://www.marxists.org/archive/lenin/works/1918/prrk/common_liberal.htm.

(Traduit en français : *La Révolution prolétarienne et le renégat Kautsky*, <https://www.marxists.org/francais/lenin/works/1918/11/vl19181110.htm>)

[7] Li Yuzhen, *Work of Insurrection: 20th-Century Russian History*, (Yanhuang Chunqiu, Tenth edition of 2010) [李玉貞, 〈一部顛覆性著作：《二十世紀俄國史》〉, 《炎黃春秋》2010年第十期。]

[8] A. N. Yakovlev (nom francisé : Alexandre Nikolaïevitch Iakovlev), “To Chinese Readers (Preface to the Chinese Edition),” *Bitter Cup: Russian Bolshevism and Reform Movement*, trans. Xu Kui et. al., (Beijing: Xinhua chubanshe, 1999), 10.

[9] “Commentary Seven: On the Communist Party’s History of Killing,” *Nine Commentaries on the Communist Party, The Epoch Times*, <http://www.ninecommentaries.com/english-7>.

(En français : « Les 9 commentaires sur le Parti communiste – 7e partie: L’histoire des tueries du parti communiste chinois », <https://www.epochtimes.fr/les-neuf-commentaires-sur-le-parti-communiste-chinois-7eme-partie-4074.html>)

[10] Lors de la deuxième session de la neuvième Assemblée populaire nationale, le 15 mars 1999, l' « Amendement de la Constitution de la République populaire de Chine » a adopté dans l'article 5 de la Constitution : « La République populaire de Chine met en œuvre l'État de droit et construit un pays socialiste régi par la loi ». Voir An Linxian, « Constitutional Principles and Governing the Country by Law », <http://en.people.cn/constitution/constitution.html>, 2 novembre 2006.

[11] Ouyang Fei, “Red Nonsense”, Minghui.org, January 8, 2015 [歐陽非：〈紅色荒唐言論〉, 明慧網, 2015年1月8日, <http://www.minghui.org/mh/articles/2015/1/8/302850.html>.]

[12] Francis Bacon, “Of Judicature,” *Essays, Civil and Moral*, http://www.notable-quotes.com/b/bacon_francis_viii.html.

(Traduit en français : *Essais*, Bruxelles, Editions La Boétie, 1945.)

[13] Planned Parenthood of Southeastern Pennsylvania v. Casey (Nos. 91–744, 91–902). Extrait de l'article “The Supreme Court; Excerpts From the Justices’ Decision in the Pennsylvania Case,” *The New York Times*, 30 juin 1992, <https://www.nytimes.com/1992/06/30/us/the-supreme-court-excerpts-from-the-justices-decision-in-the-pennsylvania-case.html>.

- [14] Tom Murse, “Number of Pardons by President,” *ThoughtCo*, March 09, 2018, <https://www.thoughtco.com/number-of-pardons-by-president-3367600>.
- [15] Gregory Korte, “Obama Commutes Sentence of Chelsea Manning in Last-Minute Clemency Push,” *USA TODAY*, January 17, 2017, <https://www.usatoday.com/story/news/politics/2017/01/17/obama-commutes-sentence-chelsea-manning/96678814/>.
- [16] Paige St. John and Abbie Vansickle, “Here’s Why George Soros, Liberal Groups Are Spending Big to Help Decide Who’s Your Next D.A.,” *Los Angeles Times*, May 23, 2018, <http://www.latimes.com/local/california/la-me-prosecutor-campaign-20180523-story.html>.
- [17] Affidavit de Roger N. Baldwin, December 31, 1938, *Investigation of Un-American Propaganda Activities in the United States*. Hearings before a Special Committee on Un-American Activities, House of Representatives, 75th–78th Congress, 3081–3082.
- [18] Phyllis Schlafly, *The Supremacists: The Tyranny of Judges and How to Stop It* (Minneapolis, MN: Richard Vigilante Books, 2006), 26–27.
- [19] Phyllis Schlafly, “Pots of Gold Behind Crosses and Ten Commandments,” *The Eagle Forum Report*, June 4, 2004, <http://eagleforum.org/column/2004/june04/04-06-23.html>.
- [20] “The U.S. Pledge of Allegiance: Circuit Court Decision, Reactions, etc.,” *Religious Tolerance*, http://www.religioustolerance.org/nat_pled3.htm.
- [21] Passed/agreed to in House: On Motion to Suspend the Rules and Agree to the Resolution Agreed to by the Yeas and Nays: (2/3 required): 416 – 3, 11 Present (Roll no. 273) <https://www.congress.gov/bill/107th-congress/house-resolution/459>.
- [22] Submitted in the Senate, Considered, and Agreed to without Amendment by Yea–Nay, 99–0, June 26, 2002, <https://www.congress.gov/bill/107th-congress/senate-resolution/292>.
- [23] Schlafly, *The Supremacists: The Tyranny of Judges and How to Stop It*, 30.
- [24] *Ibid.*, 58.
- [25] *Ibid.*, 60–61.
- [26] “CNN Revels in Pot Smoke during New Year’s Eve Report from Denver,” *Fox News*, January 1, 2018, <http://www.foxnews.com/entertainment/2018/01/01/cnn-revels-in-pot-smoke-during-new-years-eve-report-from-denver.html>.
- [27] Patrick McGreevy, “Billionaire Activists like Sean Parker and George Soros Are Fueling the Campaign to Legalize Pot,” *Los Angeles Times*, November 2, 2016, <http://www.latimes.com/politics/la-pol-ca-proposition64-cash-snap-20161102-story.html>.
- [28] Adam Shaw, “GOP Senators Ask Tillerson to Probe US Funding of Soros Groups abroad,” *Fox News*, March 15, 2017, <http://www.foxnews.com/politics/2017/03/15/gop-senators-ask-tillerson-to-probe-us-funding-soros-groups-abroad.html>.
- [29] Ariane de Vogue and

Jeremy Diamond, “Supreme Court Rules in Favor of Same-sex Marriage Nationwide,” *CNN News*, June 27, 2015, <https://www.cnn.com/2015/06/26/politics/supreme-court-same-sex-marriage-ruling/index.html>.

[30] Todd Starnes, “Kentucky Clerk: ‘This is a fight worth fighting,’” *Fox News*, September 3, 2015, <http://www.foxnews.com/opinion/2015/09/03/kentucky-clerk-am-prepared-to-go-to-jail.html>.

[31] “Attorney for Kim Davis Speaks out, Huckabee Blasts ‘Judicial Overreach’ in Case,” *Fox News*, September 8, 2015, <http://www.foxnews.com/transcript/2015/09/08/attorney-for-kim-davis-speaks-out-huckabee-blasts-judicial-overreach-in-case.html>.

[32] Schlafly, *The Supremacists: The Tyranny of Judges and How to Stop It* (Minneapolis, MN: Richard Vigilante Books, 2006). [33] The Stop the Kinsey Institute Coalition, “Kinsey Helped Undermine Laws Protecting Women & Children,” <http://stopthekinseyinstitute.org/more/undermining-laws/>.

[34] Cao Changqing, “Capital Punishment Should Absolutely Not Be Abolished”, *China Report Weekly*, June 7, 2015 [曹長青：〈絕不應廢除死刑〉，〈中國報導周刊〉，2015年6月7日，<http://www.china-week.com/html/6405.htm>。]

[35] Schlafly, *The Supremacists: The Tyranny of Judges and How to Stop It*, 49.

[36] Berman, *The Interaction of Law and Religion*.

[37] Skousen, *The Naked Communist*.